

224 A

C. 177-3-

COMMISSION chargée de l'examen : 1° du projet de loi, adopté par la Chambre des Députés, portant approbation de la **convention consulaire** signée à Sucre, le 5 août 1897, entre la **France et la Bolivie**; 2° du projet de loi, adopté par la Chambre des Députés portant approbation de la **convention** signée à Paris, le 23 juillet 1897, pour la **délimitation des possessions françaises du Dahomey et du Soudan et des possessions allemandes du Togo**. (N^{os} 57 et 58, session extraordinaire de 1897.)

Nommée le 16 décembre 1897.

MM.

- 1^{er} BUREAU : CONSTANS.
- 2^e — CABART-DANNEVILLE. *Secrétaire*
- 3^e — THÉODORE DROUHET. *Président*
- 4^e — JULES GODIN.
- 5^e — FROMENT.
- 6^e — ISAAC.
- 7^e — GAUTHIER.
- 8^e — SIEGFRIED.
- 9^e — LÉOPOLD THÉZARD.



Séance du 16 xth 97

M^r Godin est nommé rapporteur du projet relatif au Dahomey
à M^r Laffitte du projet relatif à la Bolivie.

Le Président.

Le Secrétaire

Procès-verbal

M^r Cabart de

Séance du 17 xth 97

M^r Le Ministre des Affaires Étrangères a entendu sur la Convention
avec l'Allemagne. Des deux traités homologués.

Le Président

Le Secrétaire

Procès-verbal

M^r Cabart de

Séance du 24 xth 97

La commission se réunit pour entendre le lecture des rapports de
M^r Godin sur la Convention de Bayo et Laffitte sur la
Convention avec la Bolivie. Les deux rapports sont approuvés et
seront déposés au bureau de l'Assemblée.

Le Président

Le Secrétaire

Procès-verbal

M^r Cabart de